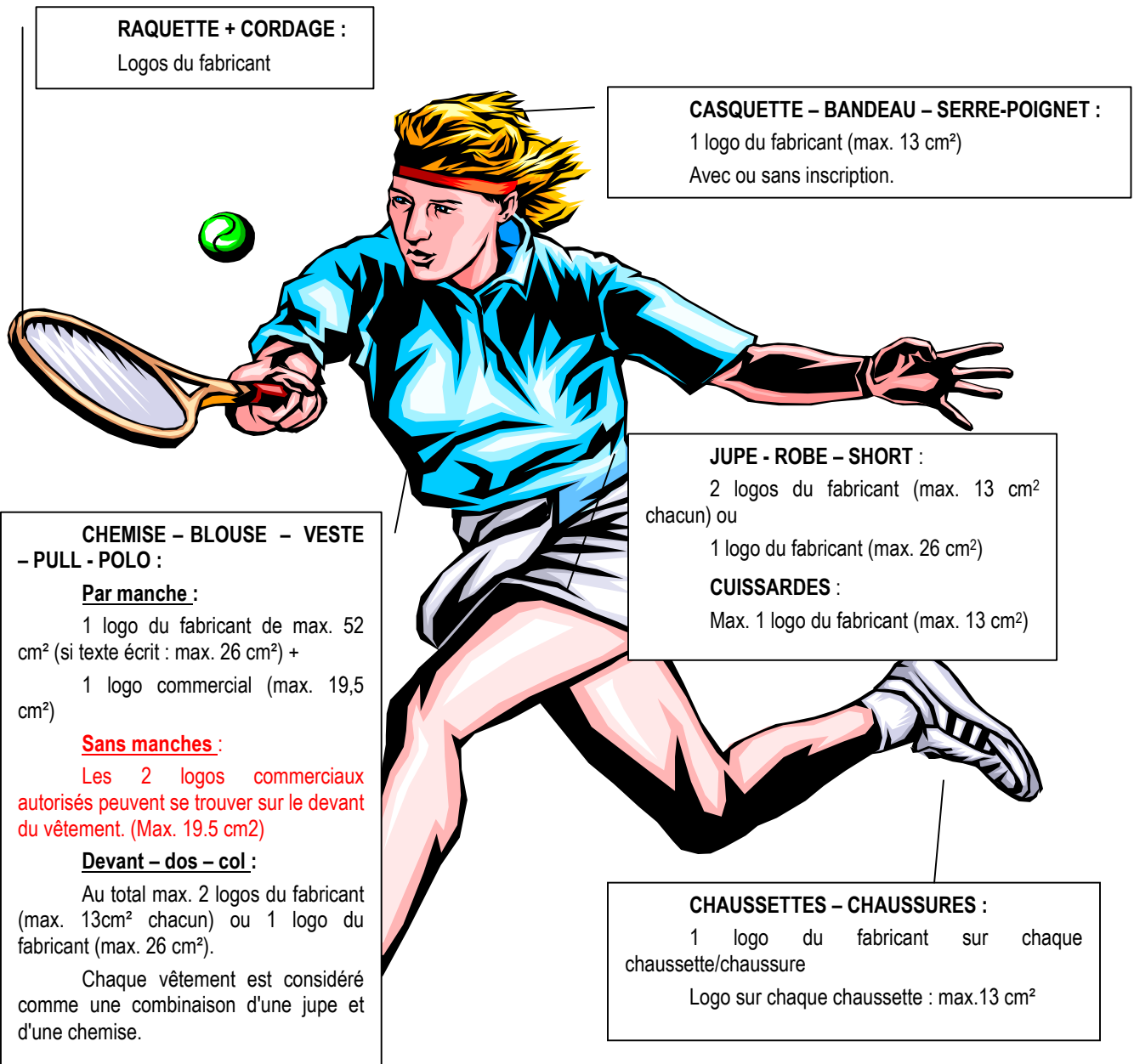


TENUE VESTIMENTAIRE ET EQUIPEMENT DAMES (cf. règlement I.T.F.)

Dernière mise à jour : 22/03/2012



Interclubs : un 3^{ème} logo de 210 cm² (au lieu de 25cm²) avec le nom officiel du club est admis sur le dos (au lieu de la manche ou de la poitrine)

SAC – ESSUIE-MAINS – AUTRE EQUIPEMENT :
Logo du fabricant sur chaque article + 2 logos commerciaux séparés sur 1 sac (max. 26 cm² chacun)